SPECIAL CHEQUES VACANCES

FLASH POLES ET FONCTIONS
ENSEMBLE AVEC VOUS

AGIR ET OBTENIR

+ 50 €

LA CFDT a négocié et obtenu par un vote majoritaire, en séance plénière des Pôles et Fonctions, avec l'appui de la CGT et FO une augmentation des chèques vacances de 50 €.

Le montant passe de **320 €** à

370 €

Vous pourrez les commander début avril !
Le formulaire de demande se trouvera dans la rubrique
vacances / chèque-vacances

Depuis votre boîte mail professionnelle : PARIS IRP CFDT CEPF
Depuis votre boîte mail personnelle : paris.irp.cfdt.cepf@bnpparibas.com

CCE REPORT DE LA PARTICIPATION, MODE D'EMPLOI ?

Comment bénéficier du report de la base de la participation ?

Principe **:** en prévision d'un séjour (hors location) ou circuit ou vol sec supérieur à 1100 € par personne, il est possible de reporter la base de calcul de participation N-1 (soit 1100 € maximum par personne) pour la cumuler à celle de l'année en cours N.

Le taux de participation s'applique donc sur la base de **2200 € maximum** par personne. Le calcul de cette participation se fait sur la base de la dernière imposition.

Conditions **:**
- justifier de 2 années consécutives au sein de BNP Paribas SA.
- ne pas avoir perçu la participation de l'année N-1, même partiellement.
- aucune autre participation demandée jusqu'au 31/12/2018 de l'année N (ici 2018).

Quand faire la demande **:** Au moment de la demande d'inscription au séjour.

Retrouvez toutes les informations sur la page accueil du site du CCE rubrique :

> *REPORT DE LA BASE DE CALCUL DE LA PARTICIPATION*

AGISSONS ENSEMBLE SUR L'EMPLOI ET LA QUALITE DE VIE AU TRAVAIL

Abonnez vous à notre communication Echonet

Accueil >Mon Espace RH >Communication syndicale > CFDT

Cfdt: NUMERO 1 CHEZ LES CADRES
CADRESCFDT.FR

REJOIGNEZ NOUS

CFDT CEPF - Tél - 01 57 43 36 13 / 06 68 18 28 45

Mail : PARIS.IRP.CFDT.CEPF@bnpparibas.com

Cfdt: 1er SYNDICAT DANS LE SECTEUR PRIVÉ
Mesure de la représentativité syndicale au 31 mars 2017